



PROTECTION DE SERIGNAN CONTRE LES CRUES DE L'ORB

Le 18 novembre 1999, le schéma de protection de la basse vallée de l'Orb était validé par les maires des communes du delta, dont SERIGNAN.

Trois scénarii , préparés par la DDE* , DDAF* , CG* et SMVO* , devaient faire l'objet d'une expérimentation sur le modèle mathématique , étant bien entendu que la solution qui serait arrêtée serait probablement un « mixage » des diverses hypothèses .

Depuis le 19 janvier 2000, le syndicat Béziers / La Mer travaille sur les mesures à prendre.

- Une d'entre elles, sûrement la plus spectaculaire, est aujourd'hui terminée : il s'agit du dégagement des arches du pont vieux à BEZIERS, qui doit minimiser les risques sur le Faubourg, en accélérant les écoulements.
- A VALRAS, des digues, qui ont déjà montré leur efficacité, sont construites le long de l'Orb. Le projet du canal des crêtes, qui doit protéger la ville des ruissellements du coteau, est bien engagé.
- On parle pour SAUVIAN de mise en place de l'ensemble des protections pour l'année 2008 (voir Midi Libre du 11/11/07).

Mais qu'en est-il des mesures décidées pour la protection de SERIGNAN ?

Depuis 8 ans aucune action n'a été engagée

Un seul constat : la construction de la Cigalière....en zone rouge! Or l'ensemble a été surélevé, bien évidemment afin de le reclasser en zone bleue...

Donc, lorsque SAUVIAN sera protégé , l'eau de la prochaine crue arrivera plus directement sur la Cigalièrequi , rassurez vous , est à l'abri .

Mais, qui sait ce qu'il va se produire alors, autour de la Cigalière, dans les quartiers, vers le village ?

Il nous apparaît donc urgent :

1/ d'améliorer la décharge de l'Orb en crue vers la MAIRE, exutoire naturel historique des écoulements.

2/ de réaliser la protection rapprochée (digue, talus, portes amovibles, pompes.....) du village.

Ces solutions existent. Elles ont été étudiées, elles ne demandent que la volonté d'être réalisées, sans attendre, pour une protection optimale des biens et des personnes à SERIGNAN

*DDE : Direction Départementale de l'Équipement

DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts

CG : Conseil Général

SMVO : Syndicat Mixte de la Vallée de l'ORB